

## RAPPORT D'ÉPREUVES

- 999 candidats ont composé pour la session 2016. La moyenne générale s'établit à **10,80** avec un écart-type de **4,30**.
- **54 %** des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- **26 %** des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20.
- Les notes s'étalent de 01/20 à 20/20.

Le sujet de cette session ne présentait pas de difficultés spécifiques. Il était classique dans sa formulation et adapté au niveau attendu d'un candidat moyen issu des classes préparatoires ECT. La question de réflexion argumentée restait relativement ambitieuse et devait permettre de valoriser les meilleurs candidats. Un candidat maîtrisant les connaissances du programme et la méthodologie associée pouvait donc obtenir une très bonne note.

Lors de la session 2016, les correcteurs ont noté :

- une certaine faiblesse des candidats sur la sous-partie Economie,
- une amélioration de la maîtrise des compétences méthodologiques en particulier sur la partie Droit,
- une faiblesse persistante dans la maîtrise des concepts de base particulièrement visible en économie.

Il convient de rappeler qu'une lecture approfondie des questions permet d'éviter des réponses qui ne traitent pas du sujet ... c'est particulièrement le cas de pour la réflexion argumentée.

La gestion du temps est également essentielle et a été meilleure lors de la session 2016. Pour autant, quelques copies ne traitent pas l'ensemble du sujet ce qui est rédhibitoire.

Concernant l'économie, la partie QCM s'est révélée faible lors de cette session, le sujet n'étant pourtant pas plus difficile que les années précédentes et conçu dans le même esprit. D'un point de vue méthodologique, quelques candidats ne répondent encore pas à certaines questions alors qu'aucune notation négative n'est appliquée. Il convient également de faire veiller à ne pas sélectionner des réponses qui soient incohérentes.

La réflexion argumentée proposait un sujet d'actualité et relativement ambitieux. Trop de copies ont encore répondu à des questions qui ne correspondent pas exactement à celle du sujet. A nouveau, les correcteurs ont parfois constaté une certaine volonté de replacer des éléments théoriques connus au détriment d'une réflexion sur leur pertinence eu égard au libellé du sujet. C'est ainsi que de nombreuses copies se sont centrées sur les moyens d'atteindre l'équilibre des finances publiques et n'ont pas discuté de la pertinence ou non de l'objectif d'équilibre.

Les données empiriques sont trop rarement mobilisées et les connaissances théoriques sont parfois proposées sans réel lien avec la réflexion. Il est impératif pour les candidats de dépasser la simple restitution de connaissances du cours.

Des confusions ou des erreurs dans la maîtrise des concepts économiques de base rendent parfois difficile la construction d'une réflexion organisée reposant sur des arguments solides et un véritable raisonnement économique. Par exemple, sont apparues des confusions entre équilibre des finances publiques et équilibre extérieur...

Concernant le Droit, cette partie a été globalement mieux traitée que lors de la précédente session. Cette partie a permis à de nombreux candidats d'obtenir une note correcte. On note une amélioration de la maîtrise de la méthodologie dans nombre de copies même si quelques-unes montrent encore un défaut sur l'énonciation du problème de droit ou une confusion entre la solution juridique retenue par la cours et le dispositif.

Les règles de droit doivent être connues mais aussi confrontées aux faits. Il est contre-productif de chercher à « plaquer » des connaissances de cours. Il convient de lire les questions avec précision pour y apporter vraiment une réponse.

Pour le cas pratique et l'analyse d'arrêt, une attention particulière doit être portée aux éléments d'information contenus dans le sujet. Les questions posées se basent sur cette documentation et nécessitent de bien connaître le vocabulaire juridique. Avoir exposé des règles de droit puis les appliquer à un cas d'espèce n'est pas suffisant, la qualité de l'explicitation de la conclusion est importante pour évaluer la compréhension et la justesse des raisonnements. La méthodologie du syllogisme n'est pas maîtrisée par tous les candidats dont certains peinent à distinguer les arguments du pourvoi de la solution retenue par la cour.

Un effort est toujours à produire dans la maîtrise d'un vocabulaire juridique de base qui doit faciliter l'énonciation du problème juridique.

La veille juridique est globalement nettement mieux réussie lors de la session 2016. Les principales références législatives ou juridictionnelles que l'on pouvait attendre sur le thème de la liberté d'entreprendre étaient souvent présentes dans les copies. Certaines copies, assez nombreuses, produisent une véritable mise en perspective combinant des apports légaux, réglementaires et jurisprudentiels au service d'une réflexion ; d'autres, présentées de façon assez formatée, se révèlent assez proches d'une simple restitution de connaissances apprises par cœur et ne permettent pas de valoriser les candidats.

Au final, les meilleures copies respectent les attentes de base que l'on peut avoir à l'égard d'un candidat à un concours de grande école : une expression de qualité, un traitement l'ensemble des parties qui atteste d'une bonne connaissance des programmes d'économie et de droit et repose sur une maîtrise globale des principes de l'argumentation.

## ■ APPRECIATIONS GENERALES DES CORRECTEURS

Le sujet de la session 2016 ne présentait pas de difficulté particulière pour un concours de niveau bac +2 proposé à des étudiants de classes préparatoire ECT. On repère de très bons candidats (26% obtiennent 14 ou plus) et une amélioration dans l'utilisation des outils méthodologiques spécifiques des domaines concernés. Pour autant, la maîtrise des concepts de base n'est pas toujours assurée ou donne trop souvent lieu à une stratégie de remplissage au détriment d'une réflexion approfondie sur les termes mêmes du sujet qui s'appuie sur une argumentation solide.

### 1. Barème

**La partie « droit » est évaluée sur 27 points :**

La partie 1 (cas pratique) est évaluée sur 15 points

- La première question sur la conformité des mesures compte pour 4 points
- La deuxième question sur la compétence compte pour 2 points
- La troisième question sur les sanctions compte pour 4 points
- La quatrième question sur la vente compte pour 5 points

La partie 2 (analyse d'arrêt) est évaluée sur 6 points

- Ont été valorisées les copies qui mettent en valeur un raisonnement juridique mobilisant des règles de droit adaptées au cas d'espèce

La partie 3 (veille juridique) est évaluée sur 6 points

- Les aspects de forme comptent pour 2 points : présence d'un plan logique et organisation de la réflexion
- Les aspects de fond comptent pour 4 points : 2 pour la mobilisation d'éléments juridiques clés ; 2 pour les idées et la qualité et le traitement du sujet.

**La partie « économie » est évaluée sur 27 points :**

La partie 1 (QCM) correspond à 40% de la note.

Chaque réponse correcte vaut 1 point, le QCM est noté sur 20.

⇒ **Le total représente 40% de la note en économie.**

La partie 2 (réflexion argumentée) correspond à 60% de la note

La réflexion argumentée est notée sur 20

Les points suivants sont particulièrement attendus dans la réflexion argumentée et constituent donc les critères d'évaluation :

- Présence d'une problématique pertinente
- Plan avec articulation logique et enchaînements
- Argumentation pertinente et éclairant la problématique
- Equilibre dans la mobilisation des théories, d'éléments factuels et historiques, des données-clés

Il est également tenu compte de la qualité de la rédaction, de l'expression, de la finesse du raisonnement, de l'originalité ...

⇒ **Le total représente 60% de la note en économie.**

## ■ LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

### Droit :

- Méconnaissance des pratiques restrictives de concurrence,
- Confusion entre responsabilité contractuelle et responsabilité délictuelle souvent due à une erreur de qualification des faits.
- Incapacité à distinguer une modification du contrat de travail d'un simple changement des conditions de travail,
- des erreurs fréquentes sur la mise en évidence du problème juridique,
- Rédaction d'une fiche d'arrêt au lieu d'une explicitation du raisonnement syllogistique pour quelques candidats.

### Economie :

Le QCM n'est pas correctement traité cette année et semble refléter un manque de connaissances de base en économie.

La partie réflexion structurée a posé quelques difficultés aux candidats et montre que des efforts restent à produire dans leur capacité à mobiliser des apports théoriques de base (lorsqu'ils sont maîtrisés) pour répondre à une question économique.

Il est à noter que certains candidats répondent encore à une question qui n'est pas posée et sont donc sanctionnés. Ainsi, des candidats ont traité des moyens de réduire le déficit des finances publiques plutôt que de réfléchir à sa pertinence en tant qu'outil de politique économique.

### ■ LES BONNES IDEES DES CANDIDATS

- La méthode d'analyse du syllogisme est assez bien intégrée par une majorité de plus en plus importante de candidats même si quelques-uns continuent à confondre majeure et mineure.
- Un effort est noté pour intégrer l'actualité juridique.
- Les aspects formels de la réflexion argumentée apparaissent maintenant maîtrisés par une majorité de candidats.

### ■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

- Accentuer les efforts pour une meilleure maîtrise des notions fondamentales des programmes de droit et d'économie.
- Lire très attentivement les questions posées et les consignes.
- Poursuivre les efforts sur la maîtrise de la méthodologie des exercices demandés. En droit, il importe de produire des réponses complètes n'omettant pas la présentation des solutions juridiques à apporter.
- Concernant la veille juridique ou la réflexion argumentée en économie, ne mobiliser que les éléments directement en lien avec le sujet pour répondre à la question posée en évitant le hors sujet.
- Consolider les qualités d'expression, d'orthographe et attacher de l'importance à la présentation de la copie.